

SOMMAIRE

- 1- Pré-syndicalisation 2010/2011 / Mode d'emploi
- 2- Modifications éventuelles pour 2010/2011
- 3- Bulletin d'adhésion pré-syndicalisation 2010/2011
- 4- Prélèvement automatique
- 5- Barèmes cotisations 2010/2011

PREPARATION DE LA RENTREE 2010/2011

PRE-SYNDICALISATION

Depuis plusieurs années, les syndicats EIL ouvrent aux collègues, dès le mois de juin, une possibilité de pré-syndicalisation pour l'année scolaire suivante sur la base d'un tarif de cotisation spécifique et avantageux.

POUR ADHERER – RE-ADHERER

- **Adhésion – Ré-adhésion par chèque** : remplissez le bulletin de pré-syndicalisation et joignez le chèque correspondant.
- **Adhésion – Ré-adhésion en prélèvement automatique (pour la première fois)** : remplissez les bulletins d'adhésion et de prélèvement; **signez l'autorisation de prélèvement en bas du document de prélèvement et joignez un RIB.**
- **Renouvellement d'une adhésion effectuée par prélèvement automatique** : le renouvellement est automatique (reconduction tacite), nous signaler d'éventuels changements :
 - *coordonnées personnelles (adresse, mail, téléphone, ...)*,
 - *professionnels (établissement, échelon, situation administrative, ...)*,
→ remplissez le document de modifications éventuelles pour 2010/2011.
 - *bancaires*,
→ complétez l'autorisation de prélèvement et **joignez un RIB.**
- **Radiation du prélèvement automatique** : remplissez et renvoyez le document de modifications éventuelles pour 2010/2011.
- **Démission du syndicat** : remplissez et renvoyez le document de démission ci-joint.

NB : L'adhésion à la pré-syndicalisation 2010/2011 ne libère pas des soldes de cotisation dus au titre de 2009/2010

LA PRE-SYNDICALISATION EST OUVERTE A TOUS

La pré-syndicalisation pour l'année scolaire 2010/2011 est ouverte sur la base d'un tarif de cotisation applicable jusqu'au 31 août 2010 dernier délai.

La pré-syndicalisation exprime la confiance des personnels dans le SNETAA, l'organisation syndicale majoritaire chez les PLP.

Nul ne saurait contester et il convient de le rappeler, que le SNETAA est l'artisan de nombreux et importants acquis matériels et de carrière des PLP des dix dernières années et au cœur des rapports de forces pour les évolutions futures.

Nous faisons appel à chacun d'entre vous dans le respect de ses opinions et du pluralisme, pour renouveler sa confiance à notre syndicat.

Chacun peut et doit le faire en ré-adhérent dès maintenant au SNETAA pour la prochaine rentrée scolaire.

C'est là un **choix responsable**, le seul, pour que les personnels de lycées, collèges, LP, SES/SEGPA, EREA puissent, dès la rentrée, affirmer la force de leur solidarité dans une période revendicative qui s'annonce une fois encore difficile.

Le SNETAA... c'est vous.

Lui seul peut permettre à la solidarité des personnels de s'exercer pleinement, pour affronter et construire l'avenir.

PRE-SYNDICALISATION

**La pré-syndicalisation est ouverte à tous.
En adhérant au SNETAA avant le 31 août 2010,
dans tous les cas, je suis gagnant(e) !!!**

I- **AP Numérique**

De nouveau cette année, vous pouvez opter pour recevoir l'AP sous forme numérique (à télécharger sur le site du SNETAA avec login et mot de passe.)

Toutes celles et ceux qui font ce choix, **bénéficient automatiquement d'une réduction forfaitaire de 10 € sur le montant annuel de la cotisation.**

Tout collègue qui adhère avant le 31 août 2010 ne subit aucune augmentation et peut bénéficier d'une réduction de cotisation.

Exemple : l'an passé vous avez réglé votre cotisation de 127 euros.

Si vous renouvelez votre adhésion avant le 31 août 2010, le montant est de 127 euros (sans aucune augmentation ni alignement sur l'inflation).

Si en plus, vous faites le choix de l'AP numérique, votre cotisation est de 127-10= 117 euros. **Soit une baisse de 8 % !!!**

II- **Informations importantes sur le prélèvement automatique**

La renonciation s'effectue sans frais et à tout moment, au choix de l'intéressé.

Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année, sauf renonciation explicite par l'intéressé à ce mode de règlement de sa cotisation.

Cette renonciation est mise en œuvre immédiatement pour les prélèvements restant à effectuer sous réserve des délais bancaires d'exécution.

Le paiement par prélèvement automatique s'effectue en 4 versements aux dates du :

4 septembre - 4 décembre - 4 mars - 4 juin

si le bulletin de pré-syndicalisation parvient au SNETAA avant le 1^{er} août, ensuite décalage d'un mois.

Le dernier versement peut être ajusté en fonction des correctifs à apporter.

A/ NOUVEL ADHERENT

Le premier prélèvement automatique a lieu le 04/10/2009

B/ DEJA ADHERENT

Les adhérents 2009/2010 en prélèvement automatique ont leur adhésion **AUTOMATIQUEMENT RECONDUITE (tacite reconduction)** sur la base du tarif de pré-syndicalisation sauf **AVIS CONTRAIRE SIGNALÉ SUR LE DOCUMENT CI-JOINT.**

Le premier prélèvement automatique a lieu le 04/09/2010.

C/ MISE A JOUR DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le renoncement au prélèvement automatique est de droit à l'échéance qui suit la demande de renoncement (sous réserve des délais bancaires d'un mois). Elle doit être faite par écrit auprès du Trésorier National.

Si le renoncement conduit à une démission syndicale, celle-ci est de plein droit, sans que les clauses du Code de Travail, des statuts et du règlement intérieur du SNETAA soient appliquées.

Le prélèvement automatique fait l'objet d'une mise à jour annuelle (voir document ci-joint : **MODIFICATIONS POUR 2010-2011**).

Ce document doit être rempli dans les cas suivants :

- modification d'affectation ou de résidence,
- abandon du prélèvement automatique,
- démission du syndicat.

Le tarif de la cotisation sera ajusté à la rentrée 2010 par un relèvement de votre situation de carrière (estimée à l'ancienneté) s'il n'y a pas eu de changements signalés depuis l'ouverture du prélèvement automatique en 2005 ou antérieurement.

En cas de désaccord avec la procédure ci-dessus, veuillez nous adresser une copie du dernier bulletin de salaire ou votre dernier arrêté de promotion et le joindre au document ci-joint.

La cotisation due en fonction des données communiquées sera prélevée par le SNETAA sur la base du barème communiqué ci-joint.

Le SNETAA se réserve la possibilité, sur la base du barème, de modifier la cotisation des adhérents dont la situation de carrière aurait dû être modifiée sans déclaration de leur part et à partir des éléments de carrière pris en compte par l'administration.

ATTENTION: TOUT PRELEVEMENT ECHU EST DÛ. AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE (Règlement Intérieur du SNETAA)

III- **Certificat fiscal**

Le certificat fiscal pour l'année 2010 sera systématiquement envoyé à tout nouvel adhérent à réception de son adhésion.

Pour les collègues déjà adhérents, il sera adressé par mail en mars 2011.

AUCUNE AUGMENTATION POUR CEUX QUI RE-ADHERENT AVANT LE 31 AOUT 2010 !

MISE A JOUR DU FICHIER

Les modifications sont également possibles à partir de www.snetaa.org, rubrique « espace adhérent », en utilisant votre Login et Mot de passe.

Nom : Prénom :

N° d'adhérent :

Ancienne adresse :

Code postal : Ville :

CHANGEMENT DE COORDONNEES

Civilité : Nom :
(en cas de mariage ou divorce)

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail @

Numéro de téléphone :

Etablissement d'affectation :

Code : Académie :

Situation administrative : Echelon :



SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS ADHERER

Nom : Prénom :

Demande l'annulation de l'autorisation adressée au SNETAA pour le prélèvement automatique de ma cotisation

Demande la démission de l'adhésion au syndicat

Date : Signature :

RENOYER A:

SNETAA

**74 rue de la Fédération
75739 PARIS Cedex 15**

LE PRESENT BULLETIN EST A UTILISER :

- Pour une ré-adhésion avec paiement par chèque
- Pour une adhésion nouvelle
- Pour la mise à jour d'une adhésion passée et continue par prélèvement automatique en cas de modification des données passées relatives à la carrière, à l'affectation, à l'adresse et survenues postérieurement à l'entrée dans le mode de paiement par prélèvement automatique.

N° d'adhérent (à remplir si connu) :

M. Mme. Melle (rayez les mentions inutiles)

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Date de naissance : /__/__/__/__/ Dpt /__/__/
 Tél. fixe : Tél. portable :
 Adresse courriel [] @ []

Adresse personnelle :
 Code postal : /__/__/__/__/ Ville :

Utilisation du document :

- réadhésion 2010 – 2011
 adhésion nouvelle 2010 – 2011

Votre situation administrative 2010/2011

Qualité : stagiaire titulaire retraité(e)
 MA contractuel(le)

Si vous exercez en qualité de titulaire, précisez le cas échéant :

remplaçant affecté à titre provisoire
 PLP CERTIFIÉ AGRÉGÉ
 Classe Normale Hors Classe

Échelon : Depuis le :

Discipline :

Temps partiel :

Situation particulière :
 (disponibilité, congé parental, CPA, détachement, CLD, réadaptation, etc ...)

N° d'établissement d'affectation ministérielle (si différente de l'établissement d'exercice) :

Je choisis de recevoir l'AP sous forme numérique et de bénéficier de 10 € sur le tarif de ma cotisation

Votre établissement d'exercice 2010/2011

N° d'immatriculation de l'établissement

[]

- Lycée général et technologique
 L.P. S.E.P. Lycée Polyvalent
 S.E.S.- SEGPA E.R.E.A.
 Collège Greta Autres

Précisez :

Nom et adresse :

Localité :

Académie :

Règlement de votre cotisation

Déterminez le montant à payer correspondant à votre situation

(à l'aide du tarif ci-joint et déduction éventuelle des 10 €) / _____ / €

Pour éviter toute erreur d'interprétation de notre part, veillez à ce que tous les éléments nécessaires au calcul de votre cotisation (qualité, échelon, temps partiel, etc.) figurent sur ce bulletin. Merci

Choisissez le mode de paiement : CHEQUE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Attention : si vous optez pour le prélèvement automatique, votre bulletin d'adhésion doit parvenir au siège national pour la veille de la prérentrée des enseignants. Ne pas oublier de joindre l'autorisation de prélèvement sauf s'il s'agit d'une reconduction sans changement d'état civil ou de domiciliation bancaire.

- J'accepte de fournir au SNETAA les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNETAA de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoqueable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNETAA : 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15.
 En cas de paiement par prélèvement automatique, j'autorise le SNETAA à modifier le montant de ma cotisation sur la base de ma déclaration ci-dessus et du barème ci-joint
 J'autorise le SNETAA à utiliser mon adresse e-mail pour tout envoi d'information
 En cas d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna ainsi qu'en DOM-TOM postérieurement à l'envoi de ce document, j'autorise le SNETAA à ajuster ma cotisation en fonction de la cotisation exigée dans ces départements et territoires

DATE ET SIGNATURE

[]

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNE DE LA COTISATION

- 1 - Remplir soigneusement la demande et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous, datées et signées
 - 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB). Attention : aucun prélèvement n'est possible sur un compte épargne, livret A, ...
 - 3 - Il y aura plusieurs prélèvements effectués, selon la date d'arrivée des documents au siège national.
- Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.

Date d'arrivée des documents au siège national	Nbre de prélèvements	périodicité	dates des prélèvements			
avant le 15/09	4	trimestrielle	04/10	04/01	04/04	04/07
du 16/09 au 15/10	4	trimestrielle	04/11	04/02	04/05	04/08
16/10 au 15/11	4	mensuelle	04/12	04/01	04/02	04/03
16/11 au 15/12	4	mensuelle	04/01	04/02	04/03	04/04
16/12 au 15/01	4	mensuelle	04/02	04/03	04/04	04/05
16/01 au 15/02	4	mensuelle	04/03	04/04	04/05	04/06
16/02 au 15/03	4	mensuelle	04/04	04/05	04/06	04/07
16/03 au 15/04	4	mensuelle	04/05	04/06	04/07	04/08
16/04 au 15/05	3	mensuelle		04/06	04/07	04/08
16/05 au 15/06	2	mensuelle			04/07	04/08

1/ DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITEUR

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

|||||

|||||

||||||||||

||

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Snetaa-eiL
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

Date et signature :

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

2/ AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. je réglerai la différence directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
540565

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Snetaa-eiL
74 rue de la Fédération
75739 PARIS CEDEX 15

COMPTE A DEBITER :

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé
RIB

|||||

|||||

||||||||||

||

NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE

Date et signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au SNETAA, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB).

Présyndicalisation 2010/2011 applicable Jusqu'au jour de la prérentrée scolaire
Certifiés - PLP
Classe normale

Echelon	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
1	100	34	100
2	134	46	137
3	140	48	143
4	147	50	150
5	154	52	157
6	162	55	165
7	170	58	173
8	180	61	184
9	191	65	195
10	205	70	209
11	219	74	223

Hors classe

Echelon	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
1	170	58	173
2	187	64	191
3	200	68	204
4	212	72	216
5	229	78	234
6	243	83	248
7	256	87	261

Retraités

Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
Montant	Coût réel après impôt	
98	33	100

Retraités hors classe

Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
Montant	Coût réel après impôt	
107	36	109

Sans solde

Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
Montant	Coût réel après impôt	
20	7	20

Agrégés
hors classe et Professeurs de Chaire Supérieure

Echelon	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
1	220	75	224
2	230	78	235
3	243	83	248
4	257	87	262
5	280	95	286
6a	299	102	305
6b	309	105	315
6c	324	110	330

MA

Echelon	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
1	105	36	107
2	110	37	112
3	114	39	116
4	119	40	121
5	124	42	126
6	126	43	129
7	132	45	135
8	140	48	143

Contractuels

Indice	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
moins de 450	66	22	67
de 451 à 500	88	30	90
de 501 à 700	110	37	112
au-delà de 700	132	45	135

classe normale et Professeurs Bi Admissibles

Echelon	Tarifs présyndicalisation avant le 31 Août 2010		Cotisation après le 1er Septembre 2010
	Montant	Coût réel après impôt	
1	135	46	138
2	153	52	156
3	165	56	168
4	177	60	181
5	187	64	191
6	200	68	204
7	212	72	216
8	227	77	232
9	243	83	248
10	257	87	262
11	280	95	286

Réduction de 10€ si vous choisissez l'AP numérique (à télécharger sur le site du SNETAA)

C.P.A. : 60% de leur échelon *

TEMPS PARTIEL : Cotisation proratisée (ex : 16 / 18^e de la cotisation de l'échelon) *

MI-TEMPS : Demi-cotisation *

MI-TEMPS THERAPEUTIQUE : Cotisation entière *

CONGE DE FORMATION : Cotisation 7^{ème} échelon *

* Se reporter au tableau ci-dessus